

Conseil Municipal du 30 juin 2020 à 20H00

Compte-rendu

Présents : S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A. FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, F. LAMBALOT, J. LAMBOLEY, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

Absents / Excusés : F. BESIN procuration à F. FLORI ; S. HUMBERT procuration à S. ABONNEAU, S. PEQUIGNET procuration à Y. REVERCHON

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Céline FAUCHER

Monsieur Alain FESSLER demande aux élus de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur René ZAPPINI, ancien maire de la commune de La Madeleine Val des Anges, récemment décédé.

Délibération n°41/2020 1. **Désignation secrétaire de séance :** Madame Céline FAUCHER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 42/2020 2 **Approbation du procès-verbal de la séance précédente :** Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020.

Délibération n°43/2020 3. **Délégation du Maire, compte rendu aux élus :** Suite à la délibération 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :

La Commune renonce à son droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- DIA transmise le 29 mai 2020 par Me. Valérie CANDOTTO notaire à Belfort

Parcelles : section. AB numéro. 255, 334 contenance 17a 29ca

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 12 juin 2020.

- DIA transmise le 9 juin 2020 par Me. Déborah COHEN notaire à Rougegoutte

Parcelle : section. 040 AC numéro 635 contenance 10a

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 12 juin 2020.

- DIA transmise le 10 juin 2020 par Me. Gilles HASSLER notaire à Belfort

Parcelle : section C numéro 383 contenance 13a 91ca .

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 12 juin 2020.

- DIA transmise le 19 juin 2020 par Me. Renaud-Pichelin notaire à Delle

Parcelles : section B numéro 445, 446 contenance 65a 32ca

Motif de l'exercice du droit de préemption : vente

Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 26 juin 2020.

4. **Convention Pressoir :**

Délibération n°26/2020 Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël LOTH, Président de l'association du Pressoir. Cette association a été créée en 2013. La commune a acheté le local situé Rue des Vergers. Elle a financé les travaux d'aménagement et acheté le matériel

nécessaire pour le pressage et la stérilisation des bibs. Chaque année, le matériel est amélioré grâce aux bénéfiques.

Dans l'association du Pressoir, il existe une section Verger, qui permet de suivre l'évolution des arbres et une section rucher (3 ruches actuellement, mais prévision de 8 d'ici quelques années : miel pour les colis de Noël des Anciens).

Monsieur Rémy BEGUE précise que l'association manque de place pour stocker son matériel. Il propose de prêter gratuitement un local dans le centre APF. Il faudra au préalable faire des travaux et changer les portes (en attente devis).

Monsieur Joël LOTH précise qu'il n'y a eu de contrôle électrique du bâtiment et des équipements cette année. Monsieur le Maire lui confirme qu'un organisme agréé passera avant l'ouverture de la saison en septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition des locaux et des équipements du pressoir auprès de l'association pour une durée de 3 ans non renouvelable (2020-2023) et fixe la redevance à 1200 € par an. Un bâtiment de stockage (centre APF) sera mis à disposition gratuitement.

Monsieur le Maire souhaite travailler avec l'association notamment sur la mise en valeur des arbres fruitiers. Le projet du Conseil Municipal serait de subventionner la plantation d'arbres fruitiers chez les particuliers.

5. **Vote des taxes** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020. Les taux sont les suivants :

Délibération n°45/2020

- Taxe sur le foncier Bâti 17, 69 %
- Taxe sur le foncier Non Bâti 74, 35 %

6. **Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion pour une période de 3 ans. Les frais de gestion sont de 8,5% du salaire par agent recruté.

Délibération n°46/2020

Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion s'occupe de toutes les formalités administratives concernant les agents recrutés.

7. **Travaux d'enfouissement Grande Rue des réseaux secs par Territoire d'Énergie** : Monsieur le Maire précise que le projet, débuté en 2016, n'avait pas abouti. La route départementale RD 12 et les trottoirs sont en très mauvais état. 2 solutions sont proposées : Réaménager uniquement les trottoirs ou prévoir une coordination avec la mise en souterrain des réseaux sur ce tronçon.

Délibération n°47/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire réaliser une étude d'avant projet et de projet, par Territoire d'Énergie 90, pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs. La réalisation de cette étude sera rémunérée par la commune à Territoire d'Énergie 90 au taux réel en vigueur (soit environ 2, 52 % des travaux (l'ordre de grandeur du coût des travaux établi par Territoire d'Énergie est de 220 779, 10 € HT). Monsieur le Maire précise que les travaux sont subventionnables à 50 % sauf sur le réseau d'éclairage public qui n'est plus subventionné.

Délibération n°48/2020

8. **Jurés d'Assises 2021** : Le Conseil Municipal, après avoir procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de la Commune (1138 inscrits) a désigné comme jurés d'assises : Monsieur Didier ROYER, Madame Anne DAMOTTE et Monsieur Sébastien DIETRICH.

Délibération n°49/2020

9. **Vérification réglementaire des ponts et passerelles** : Monsieur le Maire précise que les ponts situés Route d'Eloie et Rue de Giromagny sont à la charge du Département ; les autres ponts : Rue de l'École Maternelle, Rue du Montanjus et Rue de l'Usine sont des ponts communaux sous la responsabilité de la Commune. La Commune a également à sa charge 3 passerelles Rue du Montanjus et Rue de la Madeleine.

Monsieur le Maire rappelle que le dernier contrôle visuel a été effectué en 2012. Toutefois, les ouvrages devraient être vérifiés visuellement chaque année (et tous les 3 ou 6 ans suivant la catégorie de l'ouvrage, où un diagnostic plus approfondi doit être programmé).

Monsieur le Maire propose aux élus de lancer une consultation (procédure adaptée) afin de choisir un organisme de contrôle spécialisé et agréé pour vérifier les ponts et passerelles communales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vérification de tous les ponts et passerelles du village par un organisme agréé.

Délibération n°50/2020

10. **Désignation des délégués à l'association des communes forestières** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Rémy BEGUE, titulaire et Monsieur Fabien FLORI, suppléant pour représenter la commune au sein de l'association départementale des communes forestières

Délibération n°51/2020

11. **Commission et comités consultatifs (ouvert à la population extérieure)** :
- Commission Conseil Municipal Enfants : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission « groupe de pilotage du conseil municipal Enfants » pour la durée du présent mandat et de désigner Monsieur Yann REVERCHON, en qualité d'animateur de la commission.
Monsieur Yann REVERCHON présentera les membres de la Commission au prochain conseil.

Monsieur Yann REVERCHON a écrit un courrier à chaque enfant pour reprendre le travail en septembre et il rappelle que 8 postes d'élus sont à renouveler.

Délibération n°52/2020

- Comité consultatif communication : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « Communication » pour la durée du présent mandat et de désigner Monsieur Stéphane PEQUIGNET en qualité d'animateur du comité.
Monsieur Stéphane PEQUIGNET présentera les membres du comité au prochain conseil.

Délibération n°53/2020

- Comité consultatif Marché du Terroir : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « Marché du Terroir » pour la durée du présent mandat et de désigner Madame Virginie SCHAAF en qualité d'animatrice du comité.
Madame Virginie SCHAAF présentera les membres du comité au prochain conseil

Délibération n°54/2020

- Comité consultatif Culture : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « culture » pour la durée du présent mandat et de désigner Madame Sandrine ABONNEAU en qualité d'animatrice du comité.
Madame Sandrine ABONNEAU présentera les membres du comité au prochain conseil.

Madame Sandrine ABONNEAU présente son projet. Elle souhaite que la culture soit accessible à toute la population et qu'elle crée un lien intergénérationnel, Le comité sera un lieu de débat pour définir des projets culturels (réunion tous les 2 mois). Un premier projet est en cours : « animer le vivre ensemble » (création d'une salle d'exposition itinérante, valoriser la Base de Loisirs et le site APF (photos patrimoine hier et demain)).
Un atelier d'art floral sera installé dans la salle du Mille Club à la rentrée.

Délibération n°55/2020

- Comité consultatif forêt : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « Forêt » pour la durée du présent mandat et de désigner Monsieur Rémy BEGUE en qualité d'animateur du comité.
Monsieur Rémy BEGUE présentera les membres du comité au prochain conseil.

Délibération n°56/2020

- Comité consultatif lien scolaire / périscolaire : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « lien scolaire / périscolaire » pour la durée du présent mandat et de désigner Madame Angélique FENDELEUR en qualité d'animatrice du comité.
Madame Angélique FENDELEUR présentera les membres du comité au prochain conseil.

Délibération n°57/2020

- Comité consultatif médical : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « médical » pour la durée du présent mandat et de désigner Madame Angélique FENDELEUR en qualité d'animatrice du comité.
Madame Angélique FENDELEUR présentera les membres du comité au prochain conseil. Les professionnels de notre village y seront bien entendu associés.

Délibération n°58/2020

- Comité consultatif rivière, ruisseau et plantes invasives : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « rivière, ruisseau et plantes invasives » pour la durée du présent mandat et de désigner Madame Virginie SCHAAF en qualité d'animatrice du comité.
Madame Virginie SCHAAF présentera les membres du comité au prochain conseil.

Monsieur le Maire souhaite rappeler le travail effectué par l'ancienne conseillère municipale déléguée, Madame Annie ISBLED sur ce dossier.

Délibération n°59/2020

- Comité consultatif circulation sécurité : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « circulation, sécurité » pour la durée du présent mandat et de désigner Monsieur Fabien FLORI en qualité d'animateur du comité.
Monsieur Fabien FLORI présentera les membres du comité au prochain conseil

Délibération n°60/2020

- Comité consultatif commerce, artisanat et entreprises : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un comité consultatif « commerce, artisanat et entreprises » pour la durée du présent mandat et de désigner Monsieur Alain FESSLER en qualité d'animateur du comité.

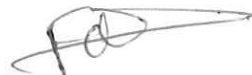
Madame Alain FESSLER présentera les membres du comité au prochain conseil

16. Information diverse :

- Vandalisme Base de Loisirs : environ 3 000 € de dégâts (toilettes femmes).
Le règlement de la Base de Loisirs et la signalétique sont à réactualiser.
Des travaux de mises aux normes et de sécurité doivent être faits. Une projection power point préparée par Messieurs Julien GASTON et Fabien FLORI sera faite prochainement aux élus.
- Vente de bois (hêtre) sur une parcelle communale du Fayé (8 800 € pour 237m³)
- Travaux Assainissement : Rue des Bois Sarclés (durée 10 semaines) effectués par la Communauté de Communes pour un montant de 200 000 €. Ils ont débuté le 28 juin 2020.
- Achat tondeuse : 16 790 €. Il s'agit d'un remplacement de matériel
- Marche du Fayé le 15 août 2020, si les conditions sanitaires le permettent.
- Bourse aux jouets organisée par le Conseil Municipal Enfants, le 28 novembre à l'EISCAE.
- Marché du Terroir le 5 juillet 2020.
- Epareuse : Suite à l'arrêt maladie d'un agent, les travaux ont été réalisés par une entreprise privée.
- Tour cycliste du Territoire de Belfort : les 26 et 27 septembre (Rue de Giromagny - Grande Rue – Rue d'Eloie – Rue de la Chayère – Chemin Saint Nicolas – rue des Bois Sarclés).
- Conseil Communautaire : réunion le 15 juillet, installation du Conseil et élection du Président. Monsieur le Maire rappelle que le siège communautaire s'installera prochainement à Etueffont.
- Une rencontre sera organisée au mois de septembre pour remercier toutes les personnes qui sont intervenues pendant le COVID.
- Visite du Centre APF : Monsieur René BAZIN organise une visite des bâtiments du Centre APF pour les nouveaux élus le mercredi 1^{er} juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de Séance



Céline FAUCHER



Le Maire,



Alain FESSLER

PJ : convention Pressoir

